

Sommaire

Editorial

- Soir de référendum
par Pierre-Yves Collombat

p.2

Points de vue

- Au-delà du oui et du non
par Marcel Astruc
- Un amalgame entre politique
nationale et Europe
par Andrée Rabilloud
- Une minorité privée de la vision
de son territoire
par Michel Fournier
- Une Europe immature
par Vanik Berberian

p.4

p.5

p.5

p.6

Courrier

- Engagez-vous contre
les seigneurs de la République !

p.7

Actualité

- Les parlementaires se positionnent
- ou non - sur la TFNB
- Les maires ruraux rencontrent
François Fillon
- Loi de régulation des activités
postales (suite et fin)

p.8

p.10

p.11

Dossier

- La ruralité top tendance ?

p.13

Réseau

- Une nouvelle association de maires
ruraux dans le Loir-et-Cher

p.15

Photo : Audrey Jammes / AMRF

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

• Administration Gestion :

35, rue Saint-Jean - B.P. 5063
69245 LYON Cedex 05
Tél. 04 72 61 77 20 - Fax 04 72 61 79 97
36000communes@amrf.asso.fr

• Fondateurs :

Etienne FURTOS - Jean HERBIN
François PAOUR

• Directeur de la Publication :

Gérard PELLETIER

• Directeur de la Rédaction :

Eric SCHIETSE

• Rédactrice en Chef :

Magali VAGNEUR

• Comité de Rédaction :

Marcel ASTRUC - Pierre-Yves COLLOMBAT - Michel
FOURNIER - Marie-France LE BOZEC - Gérard PELLE-
TIER - Andrée RABILLOUD - Claude TEROUINARD

• Imprimerie :

Imprimerie Moderne - Aurillac

• Dépôt légal :

3^e trimestre 2005 - Commission Paritaire :
0309G84400 - ISSN : 0245 - 3185

• Abonnement :

Adhérents : 15,25 € - Non-adhérents : 35 €
CCP LYON 1076-40 Y

Editorial

Soir de référendum

Ce 29 mai 2005, au terme d'un débat passionné, d'une forte mobilisation, 55 % des Français ont refusé d'autoriser la ratification du « traité établissant une constitution pour l'Europe ».

Territorialement parlant, 84 départements ont voté majoritairement « non », soit 32 de plus qu'en 1992, lors du référendum sur Maastricht et l'essentiel des départements ruraux. Même en Bretagne où le « oui » est resté majoritaire, il recule de 9 points par rapport à 1992 (50,9 % contre 59,9 %).

La carte des départements montre non seulement une claire corrélation entre le vote négatif et le taux de chômage mais que de nombreux départements ruraux où il n'est pas des plus élevés ont voté massivement « non ».

En termes de catégories socioprofessionnelles et de niveaux d'études maintenant, si les employés et plus encore les ouvriers, les moins diplômés, les chômeurs, ont très majoritairement voté « non », la principale nouveauté, c'est qu'ils ont été rejoints par les classes moyennes et les diplômés.

Au terme de leur étude, E. Maurin et D. Goux concluent : « Seul un soutien très ferme des diplômés et des cols blancs avait sauvé le oui en 1992, le clivage était alors entre les non-diplômés et les autres. En 2005, il s'est déplacé et se situe davantage entre les très diplômés et les autres. En 1992, les classes moyennes du privé furent parmi celles qui rejetèrent le plus vigoureusement le traité de Maastricht. Le 29 mai dernier, elles ont été rejointes par les classes moyennes liées au secteur public. Cette communion inédite est sans doute la clé de la défaite du oui » (Le Monde 02/06/05).

En termes politiques, enfin, les électeurs de l'extrême droite et de l'extrême gauche ont voté massivement « non », ceux de la droite majoritairement « oui » et ceux de la gauche, y compris les sympathisants du PS, « non ».

Voilà pour le constat objectif.

Quant aux interprétations de cette secousse tellurique politique, elles sont loin d'être unanimes ! On verra plus loin, dans la rubrique de ce numéro de « 36 000 communes » consacrée, à l'évènement que les élus ruraux n'échappent pas à la règle. Le contraire serait étonnant !

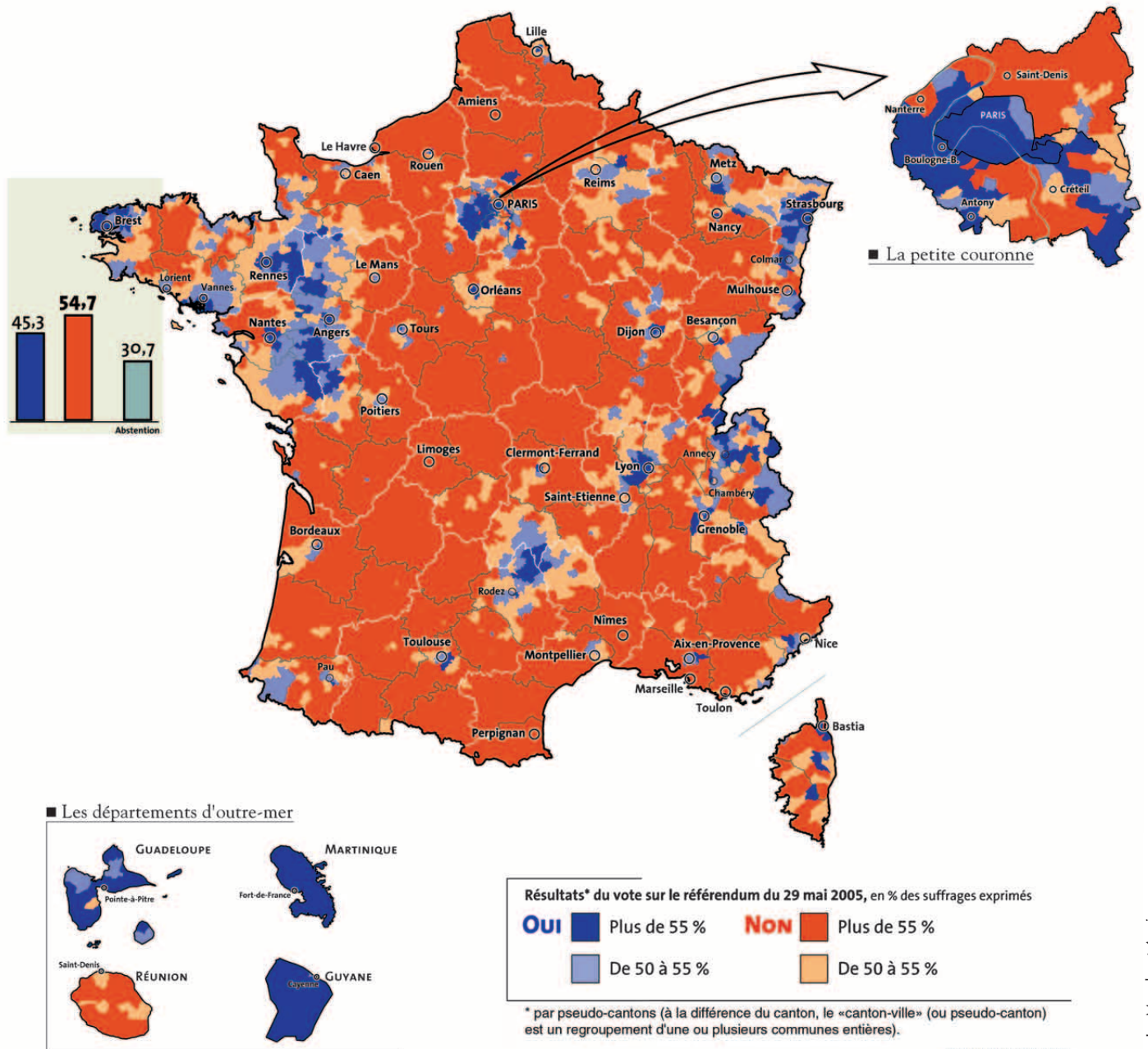
A un bout de l'éventail, il y a ceux qui lisent dans l'évènement le début d'une prise de conscience des insuffisances bien réelles de la construction européenne, à l'autre ceux qui y voient avant tout, la manifestation d'humeur irrationnelle d'un peuple manipulé, sur fond de xénophobie. A chacun de juger. Je m'en tiendrai ici à cette seule remarque : quand bien même les Français se seraient vengés sur l'Europe d'un mal-être dont elle ne serait pas responsable, pourquoi en sont-ils réduits à l'émeute électorale pour se faire entendre des élites pensantes et gouvernantes de ce pays ?

N'est-il pas temps de se pencher sérieusement sur le blocage, chaque jour un peu plus complet, de nos institutions politiques ?

N'est-il pas temps de réaliser que notre République et plus encore les institutions européennes ayant plus à voir avec des oligarchies qu'avec la démocratie, comme dans toutes les oligarchies, l'émeute demeure, pour ceux qui n'ont pas droit au chapitre autrement, la seule possibilité de se manifester ?

Pierre-Yves COLLOMBAT
maire adjoint de Figanières,
président de l'AMR du Var,
Premier vice-président de l'AMRE,
sénateur du Var

Retour au pays du oui et du non



Carte réalisée par Le Monde et Actiom

Quelle qu'ait été le mot sur le bulletin, les résultats du référendum sur le traité pour une constitution européenne ont fait pour tous l'effet d'une bombe. Le débat étant ouvert : poursuivons-le ! Telle est la position de 36 000 communes qui publie dans ce numéro des billets d'humeur de maires ruraux car, ainsi que le montre la carte ci-dessus, le vote rural s'est encore démarqué.

Au-delà du oui et du non

Modeste point de vue du maire d'un village gaulois qui a résisté au tsunami généralisé de son département et de quelques autres ! par Marcel Astruc

Pour un honnête homme, pour un européen convaincu, je le dis d'emblée, le résultat du référendum est affligeant ! Affligeant au regard du message poujadiste, nationaliste et quasiment xénophobe véhiculé par tous les démagogues et semeurs d'illusion qui, ce faisant entretiennent plus leur fonds de commerce qu'ils ne proposent une autre alternative crédible (mais est-ce leur souci ?) tout en renforçant la mondialisation libérale emblématique des USA et des dernières dictatures « communistes », qu'ils sont censé combattre.

Affligeant pour la classe politique, toutes tendances convaincues, partisans du oui (au moins étaient-ils d'accord sur l'essentiel), ou pire encore, partisans du non ! Une classe politique dont la vision ne dépasse pas, trop souvent, le boulevard périphérique parisien. Faut-il que le malaise soit profond pour que le message, le témoignage porté par des consciences politiques incontestées comme Simone Veil, Jacques Delors, Michel Rocard ou encore Raymond Barre, l'Amiral de Gaulle (et quelques autres ! pour se limiter au seul niveau national) n'ait pas été audible ? Je fais partie de ceux qui depuis des années sonnent le tocsin en dénonçant l'aveuglement suicidaire d'une classe politique, enfermée dans le meilleur des cas, dans ses certitudes et dans le pire dans ses « profils de carrières ». Une classe politique qui cumule responsabilités, mandats, prébendes, qui vit, pour une trop grande minorité (mais tellement agissante et qui « verrouille » !) dans un monde « politico-médiato-narcisso » ... microcosme irréel qui tourne sur lui-même, uniquement préoccupée de ses jeux de pouvoir, imperméable et hermétique à toute l'angoisse, l'incompréhension, voire même la panique qu'un peuple et surtout une jeunesse, pourtant anesthésiée par la « Ferme » et autres « Star Ac » leur renvoient à chacune des occasions qu'on leur laisse. Que les tenants du NON (ceux que j'ose qualifier de mauvais bergers puisque, loin d'améliorer les choses, on le constate déjà, la situation créée va les empirer) osent crier victoire, illustrent, une fois de plus le terrible et pathétique aveuglement de ceux qui font profession de nous diriger, sans parler des bonimenteurs et autres bateleurs de foire ! Comment, oui, comment peuvent-ils oublier un seul instant qu'à la dernière Présidentiel-

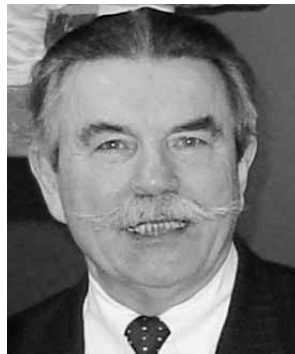


Photo : DR

le, le candidat de la Gauche unie au pouvoir, l'honnête Jospin, a fait les frais de ce ras-le-bol pour ne pas figurer, à la stupeur générale, au second tour. Comment peuvent-ils oublier qu'aux dernières Régionales, la Droite au pouvoir a été tout aussi balayée... Comment ne peuvent-ils « voir » que François Hollande, pourtant auréolé, à leurs yeux, voilà encore quelques semaines de ses supposées victoires (qui étaient déjà, n'en déplaise aux aveugles !... que des votes de rejets et non d'adhésion) ait été totalement inaudible dans cette campagne ? Comment ne pas imaginer que le fait d'encourager une logique suicidaire, en appelant les électeurs à sanctionner le Gouvernement en place aux Régionales et Cantonales était une invitation à poursuivre, dans la même logique, au Référendum... (ça s'appelle l'effet boomerang ! C'est vrai que c'est plus facile que de proposer une autre politique !).

Autre preuve s'il en fallait... comment oublier que les militants du PS ayant choisi à 59 % le OUI, aient voté NON à 56 %, sinon toujours dans le même réflexe-sanction ? Faut-il être aveugle pour imaginer, les choses étant ce qu'elles sont, et les mêmes causes produisant les mêmes effets, que les congratulations affligeantes des « vainqueurs » d'aujourd'hui ne portent pas en elles et n'appelleront pas les désaveux de demain ? Manifestement, une fois de plus, une fois encore, la « victoire » du NON dissimule, au lieu de le révéler, le ras-le-bol, le manque de perspectives, oui le manque d'espérance de tout un peuple qui refuse de faire confiance à des « élites » si peu en phase avec la réalité, avec la vie vraie. C'est peu de dire que ce peuple n'adhère plus à rien, y compris à l'Europe (au demeurant tellement chargé de tous les maux depuis des années,

y compris par certains de ceux qui défendaient le projet de Constitution) non, les NON sanctionnent d'abord et avant tout une classe politique aussi privilégiée que coupée de son peuple ! (voir dans ce même numéro, la lettre ouverte à Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités Territoriales). En répondant à ceux qui l'interrogeaient pour savoir si, à son avis, François Mitterrand ou le général De Gaulle auraient voté OUI ou NON, Raymond Barre a répondu : « L'un comme l'autre auraient voté dans le seul intérêt de la France et des Français ! »

L'intérêt de la France ? qui en parle encore ? qui, dans la campagne ou, plus encore, au moment de déposer son bulletin dans l'urne y a pensé ? Si le règne du « Moi d'abord » est si dévastateur, à qui la faute ? Oui, j'ai honte pour mon pays, pour une majorité de ses « élites » qui « démissionne » et ne tient pas le langage de vérité et donc d'espérance que les Français attendent, ce langage que Churchill osait tenir aux Anglais pendant la dernière guerre (et nous sommes en guerre, même si elle « n'est » qu'économique). « Je vous promets de la sueur, du sang et des larmes ! ». Promesse tenue... avec la victoire et la liberté, en prime !

Oui, j'ai honte et je n'en trouve que plus pitoyable que d'aucuns fassent assaut de démagogie et du populisme le plus xénophobe pour récupérer la mise !

Parions que le « NON » qu'ils ont, par calcul, contribué à faire émerger, collera plus durablement à leurs basques, et cette fois avec raison, que l'affaire du sang contaminé. Qui, au lendemain de ce désastre pour l'Europe est prêt à tenir un discours de vérité ?... de Villepin ?... lui qui a presque fait l'unanimité en portant avec panache et rigueur la parole de la France à l'ONU ? C'est vrai qu'il n'a rien à perdre, dégagé qu'il est des pesanteurs électorales... mais comment espérer encore après avoir tant espéré, des uns et des autres... tant crié dans le désert depuis des années ! Oui, qui ? Seule certitude : le compte à rebours est commencé !

Marcel ASTRUC,
maire de Montpeyroux,
président des Maires Ruraux du 63,
secrétaire général adjoint de l'AMRF

Un amalgame entre politique nationale et Europe

????
????

Au lendemain du 29 mai, comment ne pas être triste, désolée par ce qui venait de se passer ?

Construite pour éviter la guerre, l'Europe, devenue le vecteur incontournable du développement économique, doit maintenant renforcer le caractère démocratique de ses institutions.

La construction européenne est une réalité que, depuis plus de cinquante ans, les différents traités font évoluer.

Tout le monde s'accorde pour dire que le dernier de ces traités, celui de Nice, signé en 2001 pour adapter aux 25 pays de l'Union européenne le fonctionnement des institutions, n'est pas parvenu à ses objectifs et qu'il est nécessaire de le modifier.

De même, après plus d'un demi-siècle d'évolution, l'Europe est devenue plus complexe à gérer et une « constitution », texte fondamental d'un Etat, qui définit les princi-

pes de base (comme les droits de l'homme par exemple) et organise le système politique (pouvoir exécutif, législatif, modalités de leurs relations...) apparaît alors incontournable.

Nouvelle étape dans la construction européenne, cette constitution devait clarifier et détailler les objectifs de l'Union européenne, préciser ses domaines d'action, simplifier le vote des lois et du budget, modifier son fonctionnement, afin de la rendre plus démocratique, plus efficace pour négocier face aux Etats-Unis, la Chine, l'Inde et proposer une réponse à la mondialisation.

Cependant, une majorité d'entre nous a rejeté cette constitution et juridiquement, nous retournons au traité de Nice, qui pourtant ne semble satisfaire personne. Cette majorité se plaint de l'Europe mais refuse d'en changer.

Les Français ont eu l'opportunité de donner

leur avis, ils l'ont saisi, massivement d'ailleurs, mais ils ont aussi fait l'amalgame entre la politique nationale et l'Europe.

S'il est évident que beaucoup de « non » n'étaient que stratégie, d'autres, en revanche exprimaient une réelle conviction.

Maintenant, les urnes ont tranché, une nouvelle page doit s'écrire, et l'Europe doit continuer à se construire, à se fortifier, à s'imposer pour exister.

Andrée RABILLOUD,
maire de Saint-Agnin-sur-Bion (Isère),
vice-présidente et trésorière
de l'Association des maires ruraux
de France



Photo : AMRF

Une minorité privée de la vision de son territoire

Pendant de longs mois, j'ai eu envie de voter « merde ». J'ai finalement opté pour le oui. J'étais contre le principe de ce référendum qui ne servait en rien les intérêts de l'Europe dans le monde ni ceux de l'Europe pour la France. Ce référendum ne servait qu'à une chose : permettre le positionnement des uns et des autres pour les présidentielles. Tous, de Chirac à Hollande, espéraient capitaliser facilement sur un score de 60 à 70 %. Cela paraissait possible car au fond, la grande majorité des gens est favorable à la construction européenne, les gens sont pour l'Europe, même s'ils ne sont pas toujours contents de la manière dont les choses se déroulent.

Les politiques ont voulu surfer sur cette vague européenne. Et Chirac nous aurait bien refait le coup des 82 % pour pouvoir se représenter en 2007. Voilà ce qui m'agaçait profondément.

Ensuite, je ne comprenais pas qu'on fasse un référendum pour une constitution quelques mois après avoir fait rentrer quinze nouveaux pays. N'aurait-il pas été plus logique de faire le contraire ? Mais j'ai voté oui, car je pense que malgré tout,

il n'y avait pas d'autre position possible, c'est comme l'intercommunalité !

Pour moi, le résultat de ce vote, c'est, encore une fois, des gens qui rejettent un système incompréhensible. Beaucoup avaient lu le texte, mais chacun pouvait l'interpréter à sa manière.

Les gens ont eu peur que le texte ne leur apporte encore plus de libéralisme, mais pour ce qui est du libéralisme, cette constitution n'apporte aucun élément nouveau. Le libéralisme c'est comme l'économie de marché, c'est la réalité ! Il faut simplement se donner les moyens de le contrôler et de veiller à l'équilibre humain.

Car les gens ont aussi peur de se retrouver noyés dans un espace plus large. La France est, par rapport à l'Europe, dans la même situation que le monde rural par rapport à la France : c'est une minorité qui se sent bouffée, plongée dans un contexte qu'elle ne maîtrise plus. Les Français dans l'Europe, comme les ruraux dans la France, n'ont pas la vision du territoire auquel ils appartiennent.

Beaucoup de ceux qui ont voté « non » sont des gens qui ont certaines habitudes, certains « privilèges » ou des garanties de ressources

(même sociales) et qui ont peur de les remettre en question, voire de les perdre. Beaucoup de paysans ont voté contre le traité pour la constitution. Pourtant, ils sont les premiers bénéficiaires des aides européennes. Ils ne s'y retrouvent plus. Ils sont habitués à recevoir : si rien ne leur est demandé en contrepartie ils ne se rendent plus compte de ce qui leur est donné, et pourtant, c'est surtout pour eux et avec eux que le système a été mis en place.

Je pense que ceux qui exercent une activité dans laquelle ils sont habitués à ne compter que sur eux-mêmes ont eu une autre réaction, même si beaucoup de petits commerçants et artisans ont voté « non » eux aussi, sans doute pour protester contre cette Europe présentée comme



Photo : AMRF

lourdeur administrative avec ses normes et ses obligations.

Mais là encore, nous devons nous interroger sur nos responsabilités. Qui a voulu que chaque chose de l'Europe soit si compliquée, que chaque dossier à remplir soit une véritable épreuve ? L'Europe, c'est tout de même des gens qui la font et la France a eu une grande part dans cette construction. Sommes-nous bien certains que toutes ces complications que nous dénonçons n'ont pas été mises en place sur des initiatives bien françaises ?

Pendant des années, chacun a rejeté ses propres incompétences et ses lâchetés sur l'Europe. Comment croire ceux qui, pendant des années ont utilisé l'Europe comme un repoussoir et un bouc émissaire, et qui maintenant vantent ses mérites. Cela ne peut pas prendre. Les gens ont l'impression d'être trompés. On a dit

aujourd'hui que le traité de Nice n'est pas bon, c'est pourquoi il faut voter pour le texte du traité de constitution, mais qui parle ainsi ? Ceux-là même qui ont voté le traité de Nice et imposé sous présidence française ! Il y a trop d'incohérence dans les discours : le débat est tronqué, on n'a pas vraiment discuté du bien-fondé de ce texte. Et qu'on aille pas dire que la responsabilité du non incombe à Raffarin : le pauvre était mort depuis longtemps et n'a eu aucune influence sur les débats !

Je suis déçu. Je comprends que les souverainistes aient voté « non », c'est une position qui va dans la continuité de leur engagement. Mais les autres ! Quelle folie ! Cela ne va qu'amplifier les problèmes qu'ils dénoncent. J'ai toujours pensé que la France ne méritait pas Le Pen, mais Le Pen est en train de mériter la France. A force de faire la part belle à des gens

excessifs complètement déconnectés de la réalité ou des extrémistes de gauche ou de droite sans réelle responsabilité avec la démagogie pour seules solutions, nous allons droit vers une grosse correction ! Remettons la France dans ses sabots même si ce sont des « nike-adidas » et arrêtons de laisser croire qu'il suffit d'aimer ou d'avoir envie pour que cela soit dû !

La facilité a toujours pour revers la déception et l'échec !

Michel FOURNIER,
*maire des Voivres (Vosges),
président de l'Association
des maires ruraux des Vosges,
secrétaire général de l'AMRF*

Une Europe immature ?



Photo : AMRF

Je n'ai pas du tout été surpris par les résultats du référendum. Je pressentais la victoire du non avant même que la

campagne électorale ne commence : ceux qui avaient voté non dans les précédentes consultations avaient toutes les raisons de la faire à nouveau et parmi ceux qui avaient voté oui à Maastricht, nombreux étaient ceux qui voulaient cette fois voter non.

L'Europe est diversement perçue. Certaines personnes ne perçoivent pas concrètement l'intérêt de l'Union européenne. Souvent les obligations de l'Europe sont ressenties négativement, comme toutes les contraintes de mises aux normes. Mais cette perception est également le fruit de ce que les différents gouvernements ont bien voulu laisser comprendre de leur relation avec Bruxelles. Il y a une grande méconnaissance du fonctionnement européen et l'administration européenne devrait en tirer les conséquences. L'élargissement avait déjà suscité si peu d'intérêt ! Les populations ne sont pas prêtes à une vision plus large de l'Europe, en tout cas les conditions psychologiques et politiques n'étaient pas réunies.

Si le non a été plus fort dans les zones rura-

les, cela est lié au fait que les campagnes vivent davantage dans l'incertitude quant à l'avenir. Le département de l'Indre a eu la plus forte proportion de vote « non » sur la région Centre. Les agriculteurs ont du mal à envisager sereinement leur vie à l'avenir. Mais il n'y a pas que les agriculteurs : les délocalisations et la réduction de l'activité, voire les fermetures, ont également beaucoup influé sur les résultats du département. Elles touchent les activités du textile et concernent à chaque fois une trentaine de personnes, ce qui peut paraître peu, mais en regard de la proportion d'habitants touchés sur une commune, c'est une catastrophe !

Restructuration, fermetures... les motifs d'inquiétudes pour les services publics sont aussi souvent le résultat d'adaptation de directives européennes. Pour les ruraux, la présence de ces services sont la confirmation d'être partie prenante de la nation. Ils réclament une approche différente d'une approche uniquement comptable.

Les gens font le constat que les choses leur échappent. Le « non » est un réflexe d'auto-défense, un cri d'alarme, l'expression d'une exigence forte et la possibilité d'exprimer un rejet de la classe politique et de l'élite. Le non souligne à nouveau l'écart entre les gouvernants et les gouvernés.

Comme pour un tremblement de terre, il y a eu une première secousse à la présidentielle du 21 avril, et aujourd'hui nous constatons

une réplique qui est plutôt virulente. Le coup de semonce est très fort mais le gouvernement ne semble pas en avoir intégré la mesure, qui prend les mêmes et recommence, pour faire la même chose. Il devrait se méfier, à trop tirer sur l'élastique, un jour il vous pète à la gueule.

Motivé par l'inquiétude, le non est également un appel pour une Europe différente. Bien sûr que la vie politique française a eu une incidence sur le non, mais on se trompe quand on le réduit ainsi l'avis exprimé. Il y a une vraie attente d'une Europe différente, avec une dimension sociale plus importante pour tous les pays. C'est aussi un non d'optimisme, un non coup de poing sur la table pour dire « ça suffit, on veut autre chose », mais ce n'est pas la négation de l'Europe.

Ce résultat au référendum n'a été qu'une remise à l'heure des pendules. L'Europe n'est pas encore prête pour une Constitution de cette nature. Il n'y a qu'à voir les difficultés qu'elle a à se définir un budget. Le non français a peut-être accentué les choses, mais au fond, l'échec des discussions sur le budget ne fait que révéler l'immaturité de l'Europe et de ce projet de Constitution qu'on a voulu faire passer en force.

Vanik BERBERIAN,
*maire de Gargilles-Dampierre,
président des maires ruraux
de l'Indre*

???

??

Lettre ouverte à Brice HORTEFEUX, Ministre délégué aux collectivités territoriales

Engagez-vous contre les seigneurs de la République !

Monsieur le Ministre

Le 1^{er} Ministre veut dans les cent jours être jugé sur sa volonté et sa capacité d'impulser un nouveau souffle à l'action politique. S'il n'y parvient pas – et le doute l'emporte chez les Français, après tant de désillusions – le pire est à craindre ! Il se veut aussi intransigeant sur le non-cumul des fonctions ou mandats des membres de son gouvernement de façon à ce que ceux-ci s'impliquent à fond dans leur fonction. C'est pourquoi, à votre niveau, et dans la même logique d'efficacité, je vous suggère d'engager une action qui, si elle aboutissait, contribuerait, seulement, à un véritable renouvellement de la vision désastreuse que les Français ont du personnel politique, mais aussi ferait émerger des hommes et des femmes, prêts à s'investir en Politique.

Vous le savez, les Maires Ruraux défendent depuis des années la mise en place d'un véritable statut de l'élu qui interviendrait à trois niveaux essentiels :

- celui de la disponibilité des élus,
- celui de l'indemnisation du travail des élus,
- celui enfin, et surtout, du cumul des mandats.

La disponibilité des élus suppose que ceux-ci, compte tenu de la complexité de plus en plus grande de leur fonction, puissent bénéficier, notamment pour les salariés du privé d'un véritable capital-temps, à défaut de quoi, et c'est bien engagé, nous n'aurons plus que des retraités ou des fonctionnaires pour s'investir en politique.

Une indemnisation correcte des élus des petites communes, incarnation d'autant plus vivante et concrète de l'intérêt général, que les Services Publics disparaissent, s'impose. Nombre d'entre eux, n'osent pas obérer le budget de leur commune, non seulement ne font pas voter l'indemnité minimum prévue, mais y renoncent. Il est donc évident que ces indemnités devraient être essentiellement prises en charge par l'Etat. Enfin, la politique du haut en bas de l'échelle est rongée par un

véritable cancer : le cumul des mandats et des fonctions. Combien de potentats, que dis-je, de « conservateurs » au sens premier du terme, cumulent scandaleusement fonctions et prébendes ! Ils verrouillent féroce­ment leur pré carré, coupent toutes les têtes qui dépassent, découragent tous les jeunes qui s'investiraient en politique sous réserve de pouvoir agir, tout en faisant bouillir (un peu !) leur marmite et consentent à abandonner quelques miettes à d'insignifiants affiliés qui leur font d'autant moins d'ombre qu'ils leur doivent le peu qu'ils sont.

Ces « conservateurs » (au sens étymologique du terme) en place cumulent au-delà du raisonnable, indemnités et autres « jetons de présence », quitte même lorsqu'ils atteignent le plafond légal à faire perdre ces indemnités qui auraient permis à d'autres de consacrer un peu de leur temps à la « chose » publique.

Tous les Français ont à l'esprit un ou plusieurs de ces « seigneurs » de la République qui cumulent tous les mandats : maire, député, conseiller général ou régional, président d'un SIVOM ou de SIVU, vice-président du CODIS, président de leur « Pays », membre d'une Commission de l'Assemblée Nationale (qui permette de voyager, par exemple) et que sais-je encore, (je laisse à chacun des intéressés le soin de se reconnaître et de compléter la liste !) et qui, cerise sur le gâteau, exercent peut-être même en prime leur profession d'origine, histoire de rester en contact avec le terrain, sans doute !

Or qui peut croire que de tels élus, que de tels « touche-à-tout », les journées ne faisant, pour eux aussi que 24 heures, puissent remplir « convenablement et efficacement » leurs différents mandats ? Ils choisissent donc, pour les suppléer des collaborateurs administratifs qui, s'ils veulent « durer » ont pour mission essentielle de ne pas faire de vague... Dans le meilleur des cas, c'est donc le service minimum, dans le pire, le statut quo !

La règle qui devrait s'imposer, c'est pour chaque parlementaire, un mandat natio-

nal ou européen, plus un mandat local, sans aucun autre cumul de fonctions possibles. Pour les élus régionaux ou départementaux, un seul mandat régional ou départemental et un mandat local, là aussi, toujours sans possibilité de cumul d'autres fonctions.

Ce serait une bonne base de départ! et de renouvellement de nos élites! C'est aussi, indépendamment de tout le reste que, parce que l'essentiel de la classe politique se refuse à procéder à cet aggiornamento, qu'à chaque élection, les électeurs rejettent cette France, une France conformiste, carriériste, viscéralement conservatrice (changer, faire émerger des jeunes, n'est-ce pas prendre le risque de mettre en place un rival potentiel ?), une France sclérosée, repliée sur ses acquis et ses discours décalés, une France sans imagination, sans ambition, et surtout sans la moindre générosité...

Je vous entends déjà m'objecter que cette « révolution » des us et coutumes des « indiens de la politique » est difficile, voire même impossible. Comment imaginer, en effet, que ces messieurs puissent se faire hara-kiris ?

J'entends aussi vos amis et peut-être davantage encore vos adversaires s'arquebouter sur leurs privilèges et vous accuser d'être suicidaire... de scier la branche... et que sais-je encore. Ils n'auront que de « bons » arguments pour perpétuer leur pouvoir. Mais j'entends encore plus le peuple de France, les Français vous crier leur désespoir de ne pas être entendus.

Je les entends vous crier que si vous, les politiques, vous ne vous réformez pas de vous-même, c'est le peuple qui vous reformera ! Faudra-t-il en arriver là ?

Marcel ASTRUC,
maire de Montpeyroux,
président des Maires Ruraux du 63

Les parlementaires se positionnent – ou non – sur la TFNB

Interpellés par un courrier de l'Association des maires ruraux de France, certains parlementaires ont répondu, s'engageant avec plus ou moins de vigueur aux côtés des maires ruraux.

Soucieuse de faire utiliser à plein les ressorts de la démocratie participative, l'AMRF a choisi de s'adresser directement aux représentants nationaux pour les alerter sur la disparition programmée de la TFNB et ses conséquences pour les communes rurales.

Le courrier ci-dessous a donc été envoyé par l'AMRF à tous les parlementaires ainsi qu'aux ministres des Finances et à celui de l'Agriculture. Certaines associations départementales ont choisi d'interpeller directement leurs représentants nationaux.

Bon nombre d'entre eux, quelle que soit leur étiquette partisane, ont choisi de soutenir l'action de l'AMRF.

Si tous les parlementaires ne se sont pas positionnés avec vigueur sur la question, au moins sont-ils informés des enjeux qui préoccupent les maires ruraux. Enfin, chacun pourra connaître les engagements de ses représentants et juger de leur traduction dans la pratique lorsque la question de la TFNB sera abordée au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Franck MARLIN, député de l'Essonne (91) apporte son « *entier soutien à votre démarche* » et son « *dévouement et détermination pour faire aboutir vos vœux à l'occasion des prochains débats parlementaires sur ce thème* ».

Pierre ALBERTINI, député de Seine-Maritime (76) : « *La fiscalité locale ne peut être utilisée comme variable d'ajustement de la politique fiscale nationale* » adhère aux conditions fixées par l'AMF.

Yves DETRAIGNE, sénateur de la Marne (51) : « *Dans la mesure où ces initiatives ne s'inscrivent pas dans une décision d'ensemble sur la fiscalité locale, ne tiennent pas compte des charges croissantes qui pèsent sur les collectivités, et relèvent d'annonces sans étude d'impact préalable, je partage tout à fait votre sentiment* » et reste « *vigilant* ».

Denis MERVILLE, député de Seine-Maritime (76) : « *je pense effectivement que la taxe foncière sur les propriétés non bâties doit être maintenue car elle est essentielle pour les petites communes. Par ailleurs, dans un souci de soutenir les agriculteurs, il me sem-*

ble tout à fait envisageable de prévoir le remboursement, sous forme de crédit d'impôt, de la taxe dont ils se seront acquittés ».

Charles de COURSON, député de la Marne (51) pense que cette suppression est dangereuse, son remplacement par la TP pose de grands problèmes de transfert de charges.

« *Je partage votre idée selon laquelle il faudrait d'un part, maintenir la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et d'autre part, en actualiser les bases. Cependant, concernant le soutien aux agriculteurs, je pense qu'il est préférable de procéder par voie de dégrèvement plutôt qu'au moyen de crédit d'impôt ; je ne manquerai pas de déposer des amendements dans la loi Modernisation agricole* ».

Jacqueline ALQUIER, sénateur du Tarn (81) : « *Notre groupe politique est opposé à cette proposition à plusieurs titres :*

- *c'est un enjeu financier majeur pour les communes rurales,*
- *cette mesure se heurtera au principe d'autonomie financière,*
- *une réforme en profondeur du système financier local est aujourd'hui nécessaire* »...

La lettre envoyée par l'AMRF aux parlementaires pour les alerter sur les conséquences de la réforme de la taxe sur le foncier non bâti

Lyon, le 24 mai 2005
Monsieur le Sénateur,

L'annonce par le Chef de l'Etat en octobre 2004 de la disparition progressive de la taxe foncière sur les propriétés non bâties a suscité immédiatement une vive réaction de la part des élus ruraux qui ont vu dans cette réforme un nouveau coup porté aux ressources propres des communes rurales.

Pour les maires ruraux, la suppression de la taxe foncière sur les propriétés non bâties serait « ruralicide » compte tenu de son poids dans les ressources des plus petites communes. En effet, cette taxe représente plus de 50 % du produit des « quatre vieilles » pour 3 000 communes, 26,4 % pour les 12 984 communes de

moins de 250 habitants, et 20 % pour les 7 998 communes de 250 à 499 habitants.

Le soutien par ailleurs nécessaire aux agriculteurs ne saurait justifier une telle réforme qui priverait les communes d'une recette globale de 220 millions d'euros qu'elles maîtrisent, en contrepartie, incertaine, de dotations sur lesquelles elles n'ont pas de prise et dont chacun sait qu'elles s'amenuisent au fil du temps.

Si le seul objectif est bien d'aider les agriculteurs, la suppression de cette taxe paraît d'autant moins justifiée que la part agricole dans le produit total de la taxe représente moins de 30 % et qu'une telle mesure contribuerait à rigidifier le marché foncier, au détriment notamment de la profession agricole.

C'est pourquoi, les maires ruraux demandent :

que la taxe foncière sur les propriétés non bâties soit maintenue en l'état, que le soutien aux agriculteurs se traduise par le remboursement, sous forme de crédit d'impôt, de la taxe dont ceux-ci se seront acquittés,

que les élus locaux soient autorisés à réactualiser les bases d'imposition à l'échelle communale ou intercommunale, avec le conseil et la participation des fonctionnaires des impôts, des propriétaires et des professionnels.

Votre soutien à ces propositions serait un signal fort adressé à tous les maires ruraux qui seront particulièrement attentifs aux discussions parlementaires qui pourraient intervenir sur cette question essentielle pour l'avenir de nos territoires ruraux.

Une promesse renouvelée

Maryse BERGE LAVIGNE, sénateur de Haute-Garonne (31) : « Notre groupe est opposé à cette proposition qui est un nouveau coup porté aux collectivités, et ce à plusieurs titres ». « Nous pensons qu'une réforme en profondeur du système financier local est aujourd'hui nécessaire ». « Les propositions que vous formulez, et en particulier celle relative aux modalités d'actualisation des bases d'imposition de la fiscalité locale devraient être étudiées comme un préalable à toute réforme... »

Jean-Pierre FOURCADE, sénateur des Hauts-de-Seine (92) « Je suis particulièrement réservé sur une éventuelle suppression de la TFNB qui représente pour nombre de communes une part non négligeable de leur autonomie financière. Je partage, en outre, votre souci de vouloir restituer aux impôts fonciers leur légitimité et leur équité. Cet objectif passe bien évidemment par la mise en œuvre d'une révision des bases cadastrales ».

Jean-Marie BINETRUY, député du Doubs (25) : « Dès la présentation du projet en réunion du groupe UMP, de nombreuses interventions allaient dans votre sens » « je puis vous assurer que les députés ne sont pas prêts à valider cette disposition qui serait de nature à limiter l'autonomie financière des communes ».

Certains parlementaires ont manifesté leur soutien en posant une question écrite au gouvernement :

Jacques BLANC, sénateur de Lozère (48) ; Pierre LASBORDES, député de l'Essonne (91) ; Françoise HENNERON, sénateur du Pas-de-Calais (62) ; Ivan RENAR, sénateur du Nord (59) ; Jacques SIFFRE, sénateur des Bouches-du-Rhône (13) ; François ASENSI, député de Seine-Saint-Denis (93) ; René-Pierre SIGNE, sénateur de la Nièvre (58) ; Jean-Pierre MICHEL, sénateur de la Haute-Saône (70) ; Jacques BOBE, député de Charente (16) ; Marie-Renée OGET, députée des Côtes-d'Armor ; Martine LIGNIERES-CASSOU, députée des Pyrénées-Atlantiques (64) ; Véronique BESSE, députée de Vendée (85) ; Jacques BASCOU, député de l'Aude (11), Thierry REPENTIN, sénateur de Savoie (73) ; Michel VOISIN, député de l'Ain (01), Jean-Michel BERTRAND, député de l'Ain (01) ; Jean-Marie DEMANGE, Alain MARTY, Denis JACQUAT, Michel LIEBGOTT, députés de Moselle (57).

Invité au congrès des Jeunes Agriculteurs à la mi-juin, le ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau, a tenu à rassurer ces derniers quant à l'avenir de la Taxe sur le foncier non bâti : « Je vous rappelle que le Président de la République a annoncé l'exonération progressive de la taxe sur le foncier non bâti, soit plus de 700 millions d'euros dont plus de la moitié à la charge des exploitants. C'est donc un accroissement de près de 3,6 % des revenus de la ferme France, avec des variations fortes suivant les régions (près de 6,9 % du résultat net agricole en Dordogne).

La mise en œuvre de cette exonération se fera dès 2006 de manière progressive et dans le cadre de la loi de finances. Elle

fera l'objet d'une concertation avec les partenaires concernés, notamment les collectivités territoriales ».

Nul besoin donc d'attendre les conclusions de la mission interministérielle à laquelle se réfèrent certains parlementaires pour expliquer aux maires ruraux que la question de la TFNB est sérieusement analysée.

Thierry Breton, ministre de l'Economie, répondant au député de l'Isère Georges Colombier qui s'était fait le relais des maires ruraux, balaie lui aussi les inquiétudes de l'AMRF en invoquant le travail de la mission interministérielle.

Ou comment interpréter un peu rapidement la phrase de Sartre : « quand je délibère, les jeux sont faits ».

D'autres encore ont transmis le courrier des maires ruraux aux ministres concernés ou ont pris contact avec les personnes compétentes :

André SANTINI, député des Hauts-de-Seine (92) ; Mme PEROL DUMONT, députée de Haute-Vienne (87) ; Jacques LEGENDRE, sénateur du Nord (59) ; Pierre HELLIER, député de la Sarthe (72) ; Patrick OLLIER, député des Hauts-de-Seine (92) ; Jérôme BIGNON, député de la Somme (80) ; Martine CARILLON-COUVREUR, députée de la Nièvre (58) ; Roland CHASSAIN, député des Bouches-du-Rhône (13) ; André TRILLARD, sénateur de Loire-Atlantique (44) ; Lucien DEGAUCHY, député de l'Oise (60) ; Danielle BOUSQUET, députée des Côtes-d'Armor (22) ; Dominique DORD, député de Savoie (73), Dominique LECLERC, sénateur d'Indre-et-Loire (37) ; Emile BLESSIG, député du Bas-Rhin (67) ; Yves BUR, député du Bas-Rhin (67) ; J.-Pierre MASSERET, Gisèle PRINTZ, J.-Marc TODESCHINI, sénateurs de Moselle (57) ; Louis SOUVET, député du Doubs (25) ; Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, députée du Doubs (25), Françoise BRANGET, députée du Doubs (25).

Enfin, des parlementaires ont fait savoir, avec plus ou moins d'enthousiasme, l'intérêt qu'ils portent à la démarche de l'AMRF :

Chantal ROBIN-ROBRIGO, députée des Hautes-Pyrénées (65) ; Pascal MENAGE, député d'Indre-et-Loire (37) ; Daniel

BOISSERIE, député de Haute-Vienne (87) ; Francis GRIGNON, sénateur du Bas-Rhin (67), Philippe FENEUIL, député de la Marne (51) ; Jean-Marie AUBRON, député de Moselle (57) ; André BERTHOL, député de Moselle (57) ; Alain VASELLE, sénateur de l'Oise (60) ; Robert HUE, sénateur du Val-d'Oise (95) ; Joël SARLOT, député de Vendée (85) ; Philippe PEMEZEC, député des Hauts-de-Seine (92) ; Josselin de ROHAN, sénateur du Morbihan (56) ; Jean-Marie SERMIER, député du Jura (39) ; Pierre BEDIER, député des Yvelines (78) ; André TRILLARD, sénateur de Loire-Atlantique (44) ; Jean-Claude THOMAS, député de la Marne (51) ; Jean PRORIOU, député de Haute-Loire (43) ; Marie-Georges BUFFET, députée de Seine-Saint-Denis (93) ; Dominique TIAN, député des Bouches-du-Rhône (13) ; Hubert HAENEL, sénateur du Haut-Rhin (68) ; Bernadette PAIX, députée de Haute-Garonne (31) ; André BERTHOL, député de Moselle (57) ; Alain GEST, député de la Somme (80) ; Jean-Pierre DUFAU, député des Landes (40) ; Jean-Paul ANCIAUX, député de Saône-et-Loire (71) ; Jacques GODFRAIN, député de l'Aveyron (12) ; Françoise FERAT, sénateur de la Marne (51) ; François SCELLIER, député du Val-d'Oise (95) ; Robert BADINTER, sénateur des Hauts-de-Seine (92) ; Paul RAOULT, sénateur du Nord (59) ; Marie-Christine BLANDIN, sénateur du Nord (59) ; Esther SITTNER, sénateur du Bas-Rhin (67) ; Jean-François HUMBERT, sénateur du Doubs (25).

L'AMRF rencontre François Fillon

Avant de laisser la place à Gilles de Robien, le ministre de l'Education, François Fillon, avait reçu les représentants des maires ruraux de France pour évoquer la carte scolaire 2005-2006.

Une délégation de l'Association des Maires Ruraux de France conduite par son président Gérard Pelletier, maire de Raze, a été reçue le 16 mai par François Fillon, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Face aux difficultés recensées pour l'établissement de la carte scolaire 2005-2006 dans de nombreux départements, les maires ruraux ont largement ressenti les décisions prises comme relevant d'une logique purement comptable, sans considération pour l'intérêt des enfants et pour les efforts consentis par les communes en faveur de leurs écoles. La suppression de postes dans des départements qui connaissent pourtant une hausse des effectifs a d'ailleurs suscité de vives réactions locales.

Au cours de ce long entretien, l'AMRF a exprimé au ministre de l'Education ses principales demandes :

Une indispensable concertation en amont avec les élus concernés qui ne doivent pas être suspectés a priori par les services de l'Etat et sans chiffrage contradictoire clairement établi, comme cela arrive trop souvent, de gonfler les prévisions d'effectifs. Un tel soupçon sur des maires ruraux qui connaissent mieux que quiconque leurs administrés n'est pas acceptable et peu propice à une discussion sereine.

La nécessité de mieux prendre en compte la situation particulière des communes rurales et d'envisager une gestion diversifiée selon les territoires, notamment au regard des enjeux d'aménagement.

Le maintien de la scolarisation possible des moins de trois ans dans les communes rurales. Dans le cas contraire, ces communes ne pourront assumer financièrement des structures d'accueil de substitution dont le coût s'avère beaucoup plus élevé, et la nature différente. La situation des plus jeunes enfants ne s'en trouvera certainement pas améliorée.

Les conséquences de la fermeture d'une classe ou d'une école dans une commune rurale dépassent très largement le seul cadre scolaire. Ce sont aussi les chances de la commune de conserver ou d'attirer de jeunes ménages, donc l'avenir même de ladite commune qui peut se jouer en partie à l'occasion de ces décisions. Celles-ci ne sauraient dès lors faire abstraction d'une politique pourtant affichée d'aménagement équilibré du territoire.

Pour l'AMRF, l'écoute attentive du ministre de l'Education et le dialogue qui s'est instauré à l'occasion de cette entrevue doivent trouver écho très rapidement au niveau local dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire et permettre d'engager prochainement une réflexion sur une meilleure prise en compte de la diversité des territoires dans les cartes scolaires des années à venir.

Mieux vaut avoir plus de trois ans

Retour de manivelle sur le principe de la scolarisation des tout-petits et menace sur les crèches : les Français font des bébés et devront s'en occuper tout seuls.

Le message lors de l'entretien avec le ministre était clair : la scolarisation pour les enfants âgés de deux ans n'est en rien obligatoire et de nouvelles études montrent qu'elle n'est pas bénéfique pour l'enfant : une telle mesure est donc appelée à disparaître.

Question d'école

Carte scolaire, réseau d'écoles, accueil périscolaire, classes uniques... quelle école pour demain dans les territoires ruraux ? L'Association des maires ruraux de France tiendra son prochain congrès sur le thème de l'école. Accueilli par l'Association des maires ruraux du Maine-et-Loire, le congrès aura lieu à La Pommeraye, les 22 et 23 octobre 2005. Pour plus d'informations : www.amrf.asso.fr

Déjà, dans bon nombre d'académies, on constate que les enfants de deux ans ne sont pas pris en compte pour le calcul des seuils d'ouverture ou de fermeture de classe.

Oublions alors ces études qui vantaient les bienfaits de la scolarisation précoce, particulièrement pour les enfants issus des milieux défavorisés. Oublions également les efforts consentis par les communes pour pouvoir ouvrir des classes qui accueillent aussi ces petits élèves qui ne sont plus comptabilisés. Les enfants resteront à la crèche une année de plus. Si tant est que leurs parents aient pu leur trouver une place. Dominique de Villepin a beau annoncer lors de sa déclaration de politique générale que « 15 000 places de crèches supplémentaires seront prochainement créées », la situation est des plus tendues.

Le rythme d'augmentation du budget de la Caisse nationale d'allocations familiales qui finance notamment les crèches, fait l'objet d'une rude bataille entre l'Etat et le conseil d'administration de la Cnaf. Les comptes de

la branche famille de la Sécurité sociale sont plombés comme jamais avec un déficit de 1,1 milliard d'euros contre 400 millions d'euros l'an passé. Ce, alors que la Cnaf était bénéficiaire jusqu'en 2003, où elle affichait encore un excédent de 426 millions d'euros. Dans ce contexte, les associations familiales ont du mal à croire que 15 000 places seront bientôt créées.

En 2002, deux tiers des enfants de moins de trois ans étaient principalement gardés par leurs parents. Selon une étude de décembre 2004, moins de 10 % des enfants de moins de trois ans sont accueillis par une crèche ou une halte-garderie. Si c'est un choix pour certaines familles, c'est loin de l'être pour toutes. Est-il utile de rappeler que deux salaires font toujours plus qu'un seul, qu'un éloignement prolongé du monde du travail compromet les chances de s'y réintégrer de manière pérenne ? A l'heure de l'égalité des chances et de la parité, certainement pas !

Loi de régulation des activités postales (suite et fin)

Retour sur une loi qui faisait figure de « dernière chance » pour La Poste. Les maires ruraux se sont fortement mobilisés pour une loi qui finalement leur offre généreusement un fonds sans fonds et d'autres mesures tout aussi peu satisfaisantes.

Promulguée le 20 mai 2005, la loi sur la régulation des activités postales amenait un grand tournant pour La Poste. Les maires ruraux se sont fortement mobilisés tout au long de son examen pour que La Poste ait grâce à la loi, les moyens d'assumer sa mission de service public d'aménagement des territoires.

L'histoire de l'élaboration de l'article 1bis de la loi de régulation postale permet de se rendre compte de la réalité du travail et de l'engagement des parlementaires sur la question du fonds national de péréquation pour la présence postale. A de très rares et timides exceptions, les parlementaires ont fait preuve lors de ces discussions d'une attitude partisane qui n'a pas permis à la loi de régulation des activités postales de prendre la dimension d'une grande loi de sauvetage de La Poste.

Une demande relayée par plus de 5 000 communes

La création d'un fonds postal national de péréquation territoriale était réclamée

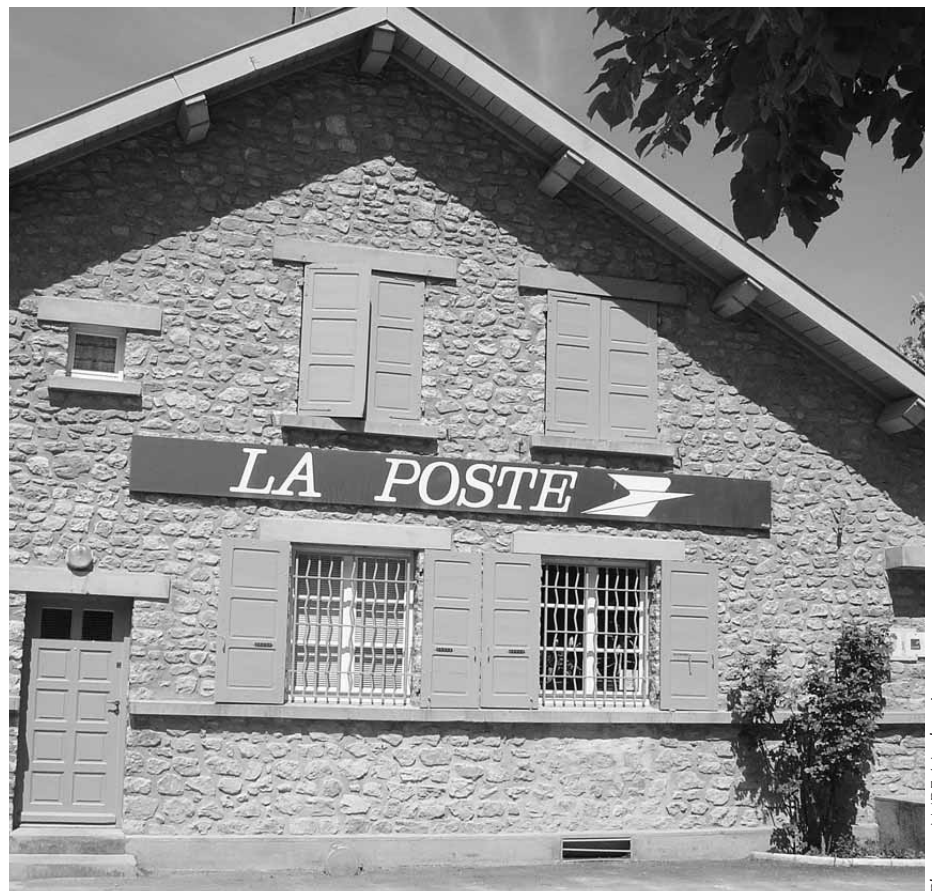


Photo : AMRF / Audrey Jammes

Charte du dialogue territorial : méfiance au menu

Les maires ne sont pas tous aveuglément enthousiastes à l'idée de signer la charte du dialogue territorial. C'est le cas notamment dans l'Isère et dans la Drôme. Echaudés par de précédentes expériences avec les trésoreries, les maires de l'Isère ne veulent pas « signer en blanc ». « Pour les perceptions, nous avons déjà signé quelque chose, mais cela ne nous a mené à rien car ils ont ensuite fait comme ils l'entendaient, sans se soucier de notre avis », se souvient Andrée Rabilloud, maire de Saint-Agnin-sur-Bion et présidente de l'Association des maires ruraux de l'Isère.

L'association des maires de l'Isère, l'association des maires ruraux de l'Isère ont donc, dans le cadre de la CDPTT, posé

leurs conditions à La Poste. Ils ne signeront qu'après une expérimentation de la mise en application de cette charte dans un territoire limité du département et dans une communauté de communes.

« Cette décision a finalement des retombées très positives, car cela permet de discuter plus profondément. A la première réunion beaucoup de maires étaient présents aux côtés de l'AMR Isère et de l'AMI pour rencontrer le directeur départemental de La Poste. Nous parlons d'une même voix avec l'AMI et cela nous permet d'être plus forts. L'échange entre nous et avec La Poste est très intéressant, il permet à tous de mieux connaître les réalités du terrain, de prendre en compte tous les cas de figure », souligne Andrée Rabilloud.

L'expérimentation devrait durer tout l'été et si les maires décident de signer, ils pourraient le faire en septembre.

Les maires de l'Isère eux aussi ont repoussé la charte du dialogue territorial proposée par La Poste. « Elle n'apporte pas d'éléments nouveaux, c'est une déclaration de bonnes intentions », résume Max Feschet, maire de Bouchet et président de l'Association des maires ruraux de la Drôme. « Pourquoi ne retrouve-t-on pas dans cette convention les engagements de maintien promis par la circulaire Raffarin ? ». Comme il l'a écrit au président de la CDPTT et au directeur départemental de La Poste, cette charte devrait « s'engager plus vivement et sans équivoque dans le maintien intégral de ce qu'il reste du service postal en milieu rural ».

par l'AMRF depuis avril 2004. Cette demande avait été relayée par plus de 5 000 communes qui avaient adopté en délibération une motion pour la création par la loi d'un fonds national de péréquation territoriale.

Dans sa version initiale, le projet de loi initial ne faisait aucunement mention de ce fonds.

Le fonds sera évoqué pour la première fois au cours de la discussion de la loi au Sénat, lors de la première lecture. Un amendement proposé par M. Larcher et M. Hérisson, rapporteur du texte, est adopté. Cet article 1bis évoluera au cours des passages devant les parlementaires. Dans sa première version, il reprend les termes du contrat liant La Poste et l'Etat, lequel instaure ce fameux fonds de péréquation mais se contente de l'alimenter par l'abattement de la Taxe professionnelle dont jouit La Poste...

Tout l'intérêt de la chose résidait dans le fait que la représentation nationale débâte et fixe les moyens, les origines du financement de ce fonds... cela n'aura pas lieu.

Le passage devant l'Assemblée nationale modifiera sensiblement la teneur de l'amendement dans la mesure où le texte précise alors que le fonds de péréquation est destiné aux agences postales communales ou intercommunales ainsi qu'aux points Poste. Entre les lignes, il faut comprendre que la loi entérine le mouvement de La Poste qui, transformant les bureaux de poste en agence postale communale, laisse aux communes le

soin d'assurer le maillage territorial de La Poste. Ce passage devant les députés déplace donc la responsabilité de la présence postale tout en laissant dans le vague les modalités de financement du fonds ! Ses ressources proviennent « notamment de l'allègement de fiscalité locale dont La Poste bénéficie en application de la présente loi ». Pas un mot enfin sur le coût que représente la présence postale territoriale. Certaines études le chiffrent entre 350 et 500 millions d'euros, quand l'allègement de la Taxe professionnelle représente 150 millions d'euros... tant que la TP existe !

????

Des propositions de financement ignorées

La seconde lecture au Sénat fera disparaître les références aux bénéficiaires du fonds national de péréquation territoriale et restera toujours aussi vague quant à son financement. Dans l'argumentation destinée à soutenir cet amendement que le Sénat adoptera, le rapporteur du projet, M. Hérisson, précise que « *La Poste, pour remplir sa mission d'aménagement du territoire adapte son réseau, notamment en concluant des partenariats publics ou privés, dans la recherche de la meilleure efficacité économique et sociale* ». Cette organisation en partenariat est confirmée par la « Charte du dialogue territorial » proposée par La Poste aux élus locaux depuis novembre dernier et qui prévoit que la présence de La Poste

passera par la contractualisation avec les collectivités locales.

Pourtant, Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var et vice-président de l'Association des maires ruraux de France avait, lors de cette discussion, proposé plusieurs amendements qui visaient à prévoir de manière précise le financement du fonds. Il proposait que le fonds soit alimenté par une taxe sur les courriers non adressés assortie d'une dotation de l'Etat. Cette dernière se justifiant par l'augmentation des recettes de TVA que percevra l'Etat du fait de la facturation de La Poste de différents services à ses filiales.

Au deuxième passage devant les députés, le rapporteur Jean Proriot propose d'associer les associations représentatives des collectivités territoriales au contrat passé entre l'Etat et La Poste pour fixer les conditions du fonds national de péréquation territoriale.

Il n'y a pas de progrès sur la question du financement du fonds.

Les « points de contact » situés en zones de revitalisation rurale, les zones urbaines sensibles ou sur le territoire d'EPCI signataire d'une convention territoriale postale « bénéficient d'une majoration significative du montant qu'ils reçoivent au titre de la péréquation postale ».

L'AMRF mise hors jeu des négociations avec La Poste et l'Etat

Enfin, la commission mixte paritaire chargée de mettre d'accord les deux assemblées sur un même texte apportera une dernière subtilité en précisant que le contrat sera passé entre « l'Etat, La Poste et l'association la plus représentative des maires ». Cette dernière précision permet de mettre l'AMRF hors jeu pour la négociation de ce contrat avec La Poste et l'Etat. La mobilisation sur la question des maires ruraux aurait plus qu'agacé M. Hérisson, rapporteur du texte pour le Sénat et c'est sur son insistance que l'amendement aurait été reformulé de manière à faire passer l'AMRF à la trappe.

Ainsi, au terme des discussions sur la loi pour la régulation des affaires postales, le coût réel du maintien de la présence de La Poste dans les territoires restera un mystère et le débat sur les moyens à attribuer à un fonds de péréquation pour la présence postale n'aura pas eu lieu.

Ce qui n'empêchera pas les journaux de titrer sur le sauvetage de La Poste en milieu rural. Jolie fable, mais il en faudrait plus pour remonter le moral des ruraux.

???

Loi, charte, accords...

Malgré les chartes, les accords et la loi de régulation postale, les ruraux continuent sur le terrain de voir l'existence de leur bureau menacée. Certains, comme à Salinelles dans le Gard, ont décidé fin mai de s'opposer au désengagement de La Poste qui menace le bureau de Poste de leur commune. Tout simplement, les clients de La Poste répondent à la menace par une nouvelle menace. Maxime Vasseur, est à l'origine de cette action qu'il a initiée avec l'accord du maire. « *Dans le village de l'Hérault où j'habitais précédemment, le bureau de Poste avait fermé malgré une pétition. Je me suis donc demandé ce que nous pourrions faire qui soit plus efficace qu'une pétition. La Poste nous parle de rentabilité : nous nous sommes donc placés sur leur terrain. Il y a tout de même quelque chose d'étrange à vouloir fermer pour*

des raisons de rentabilité les bureaux de Poste de villages qui sont en pleine expansion. Tout cela semble plus idéologique que rationnel ». Voici le texte de la pétition que plus de 70 des 400 habitants de Salinelles ont signé :

« A la seule fin de conserver le bureau de Poste de Salinelles et qu'ainsi l'intérêt de tous ceux qui l'utilisent soit pris en compte par les décideurs concernés, les signataires ci-dessous, tous titulaires d'un compte, d'un livret ou d'autres produits financiers à La Poste, s'engagent à retirer tous leurs avoirs de La Poste en cas de fermeture du bureau de Salinelles et à utiliser les services d'organismes concurrents ».

Aujourd'hui, la commune envisage finalement de signer une convention pour que le bureau de Poste se transforme en agence postale communale.

La ruralité top tendance ?

Commissions, conférences, comités... tous veulent du bien à la ruralité, mais ils sont devenus si nombreux que l'on aurait presque du mal à s'y retrouver. Petit guide des instances qui ont fleuri cette année pour venir en aide au monde rural.

La tendance étant au rural de tout poil, la saison 2004-2005 a vu fleurir moult mesures destinées à améliorer le sort des ruraux. Entre les comités, les conférences, les conseils et les circulaires, il devient difficile de s'y retrouver. 36 000 communes tente de jalonner le périple des maires dans cette jungle de projets en proposant ce petit tour d'horizon de ces tout nouveaux organes destinés aux ruraux. Pour faire bonne mesure, nous avons également établi des fiches d'identité pour les institutions qui existaient auparavant et qui sont toujours en place. Chacun pourra trouver ici son bonheur : matière à gloussement ou à agacement devant la démagogie et la vacuité manifeste de certaines mesures, matière à réflexion, ou encore matière à agir : certains lieux pouvant réellement mener à des décisions importantes pour le monde rural.

Conférence nationale des services publics en milieu rural

Qui organise : le gouvernement.

Quel but : « proposer de nouvelles formes d'organisation du service public dans les territoires en développant la polyvalence ».

Date de la création : le 17 février 2005.

Motif de la création : la grogne des maires notamment au dernier Salon des maires de France. Cette annonce de Jean-Pierre Raffarin se voulait une main tendue vers les maires des communes rurales.

Qui en est membre : 48 membres : des députés, des sénateurs, des membres de l'AMF, notre président, sceptique, des membres de l'ADF, quelques ministres, des opérateurs de service public. La conférence est présidée par Paul Durieu, maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse). Le secrétariat est assuré par la DATAR.

Les conséquences : du baume au cœur pour le moment, les premiers résultats des travaux de la conférence ne sont pas attendus avant janvier 2006.

Les réactions : Gérard Pelletier, maire de

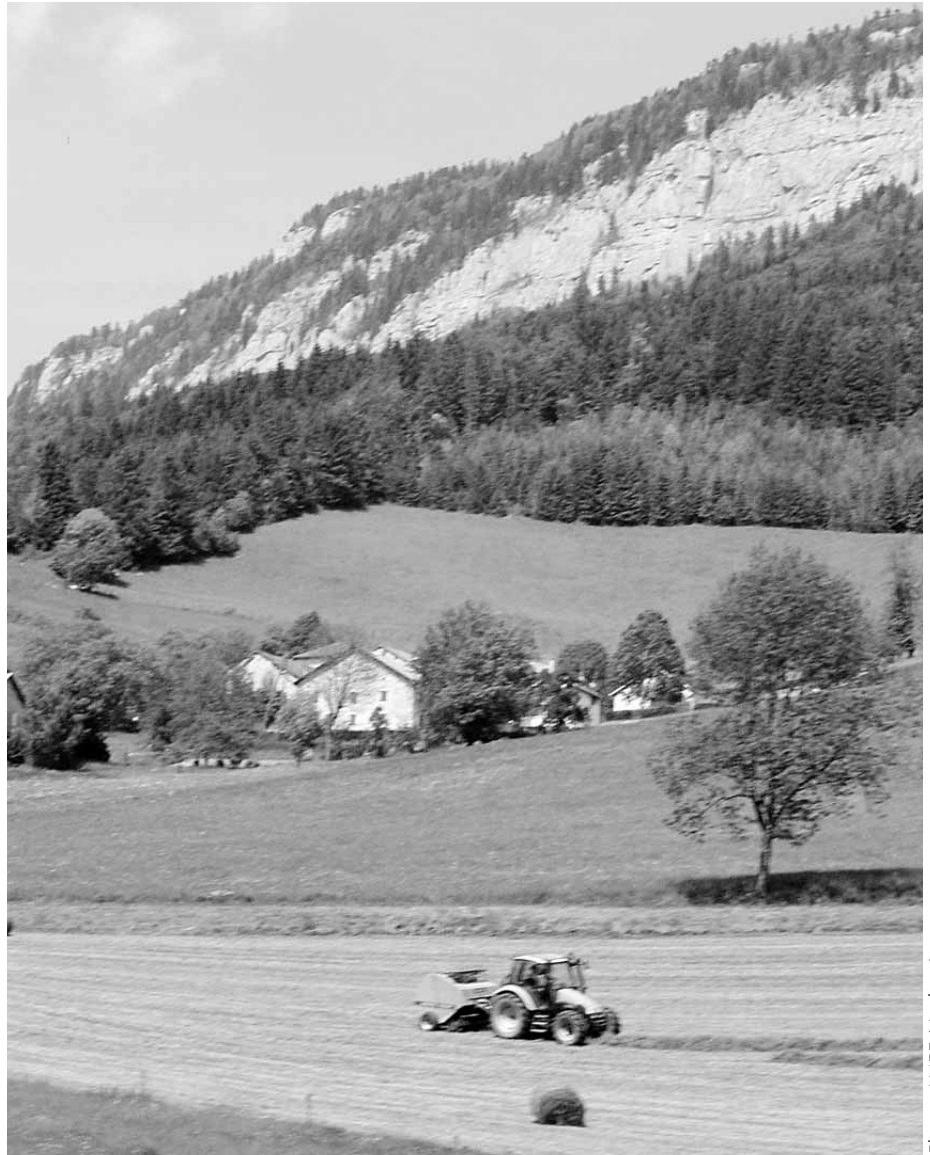


Photo : AMRF / Audrey Jammes

Raze et président de l'Association des maires ruraux de France est membre de cette conférence. Il a reçu une invitation pour l'inauguration de la conférence 2 jours après ladite inauguration. Pas rancunier le président n'en tient pas rigueur aux administratifs parisiens qui ignorent le fonctionnement des services de La Poste en « région » et reste toutefois sceptique quant aux marges de manœuvre et d'action effectives de cette conférence.

Circulaire relative au service public en milieu rural

Qui organise : le Premier ministre.

Quel but : « dans cette attente (celle de la mise en place des mesures prises par la conférence sur les services publics en milieu rural et de l'application de l'art. 106 – relatif au service public – de la loi de développement des territoires ruraux) je souhaite qu'il soit renoncé à toute réorganisation entraînant une suppression ou une réduction significative du service au public en milieu rural, sauf accord exprès des élus concernés. Ceci s'applique aux projets de fermeture d'école, sauf s'il s'agit d'un regroupement pédagogique, ainsi qu'aux projets de fermeture de collège ».

Date de la création : 3 mars 2005.

Motif de la création : « les réactions d'incompréhension de nombreux élus locaux devant les projets qui leur sont présentés », « ces efforts d'adaptation de l'organisation des réseaux ne doivent pas réduire, sans discussion préalable ni mesure compensatoire, le niveau des prestations offertes à l'utilisateur ».

Les conséquences : certainement un peu plus qu'un léger agacement pour ceux dont l'école va fermer à la rentrée prochaine.

Pour le reste, néant.

Association ruralité et société

Qui organise : Ladislav Poniatowski, sénateur de l'Eure et Thierry Coste.

Quel but : « créer un véritable lien de solidarité entre tous ceux qui désirent un

port avec la ruralité », répond-on à la permanence.

Les conséquences : un bulletin d'information. Le premier numéro annonce la création de l'association. Ladislav Poniatowski y écrit « *J'ai pu constater que les forces vives du monde rural agissaient souvent en privilégiant le chacun pour soi* ». Voilà donc qui règle son compte au cliché de la solidarité dans le monde rural.

L'avenir nous dira.

Observatoire des territoires

Qui organise : le secrétariat d'Etat à l'Aménagement du territoire.

Quel but : « l'Observatoire des territoires est chargé de rassembler, d'analyser et de diffuser les informations et les données relatives aux dynamiques et aux inégali-

l'Aménagement du territoire, l'Observatoire des territoires compte des représentants de divers ministères, un député, un sénateur, des présidents d'associations d'élus, le président de la commission permanente du Conseil national de l'aménagement du territoire.

La Datar en assure le secrétariat.

Les conséquences :

La création d'un site : <http://www.territoires.gouv.fr> cherche à donner « l'accès à une sélection d'informations territoriales produites par les organismes publics. Il rassemble des sites constitués dans un cadre interministériel autour de questionnements, de thèmes ou de territoires, caractéristiques des enjeux des politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires ». Le produit final ressemble à un gros moteur de recherche consacré aux territoires, mais il n'y a pas de contenu nouveau réellement créé. L'idée semble bonne, dans la pratique, l'utilisation du site reste épineuse. Pas du tout « user-friendly », le site ne prend pas pour base les réflexions ou les recherches que pourraient entreprendre les internautes mais, à force de bricolage, tente de faire tenir dans un même lieu tout un bric-à-brac de données qui peuvent avoir un rapport avec les territoires. On a l'impression en somme d'être confronté à un gros logiciel - base de données pas très bien fichu. Fonctionne essentiellement à partir de liens qui renvoient vers les sites sources.

Pas encore la révolution, donc.

Le premier rapport de l'Observatoire devrait être remis au Premier ministre avant la fin de l'année 2005. A suivre...



Photo : AMRF / Audrey Jammes

monde rural vivant, dynamique et ouvert ». « Bâtir un véritable lobby rural, souple et réactif, qui soit un véritable atout pour toutes les structures associatives et professionnelles qui interviennent au quotidien ».

Date de la création : 16 février 2005

Motif de la création : surfer sur la vague hypercool et tendance des services publics et de la ruralité ?

Qui en est membre : l'association revendique quatre-vingts membres, mais il est bien difficile d'en obtenir les noms. Qui, précisément adhère à « ruralité et société » ? « Tout le monde : des associations, des particuliers, tous ceux qui ont rap-

tés territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires.

Il remet tous les trois ans un rapport au Premier ministre. Ce rapport est transmis au Parlement.

Il facilite l'échange d'expériences, l'harmonisation des méthodes, la mutualisation des connaissances entre l'Etat et les collectivités territoriales ».

Date de la création : le 24 mars 2005, d'après un décret du 7 septembre 2004, pour 6 ans.

Qui en est membre : 25 membres. Présidé par le ministre chargé de

Observatoire de la décentralisation

Qui organise : Christian Poncelet, président du Sénat.

Quel but : « le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Acte II de la décentralisation ; l'évaluation globale des politiques publiques locales ; une fonction de prospective et de proposition en vue d'améliorer la décentralisation ».

Date de la création : 19 janvier 2005.

Motif de la création : « Il devra assurer une sorte de « service après vote » de l'Acte II de la Décentralisation ».

Qui en est membre : composé de sénateurs, désignés par les groupes politiques, l'Observatoire fonctionnera en

réseau en s'appuyant sur les principaux organismes spécialisés dans le monde local (associations d'élus, administrations, établissements de crédit, universités) et constituera un comité d'experts chargé de l'assister dans ses travaux.

Le groupe socialiste du Sénat a refusé de siéger dans cette instance.

Les conséquences : l'Observatoire de la décentralisation a rendu son premier rapport, rédigé par Michel Mercier sur les conséquences du transfert de la gestion du Revenu Minimum d'Insertion aux départements. Le rapport souligne le déficit de 430 millions d'euros accumulés sur l'exercice 2004. Les financements restent les mêmes alors que le nombre d'allocataires augmente. Le rapport propose que soit introduite une nouvelle ressource pour financer le RMI. Il insiste également sur l'importance d'un transfert complet de la responsabilité du RMI : que les départements soient responsables du versement de l'allocation mais aussi de sa gestion et de son organisation, qu'ils soient plus étroitement liés aux décisions nationales pouvant avoir une incidence sur le RMI.

Commission enquête fiscalité locale

Qui organise : L'Assemblée nationale. Le président de la commission est Augustin Bonrepaux.

Quel but : ???????

Date de la création : 17 février 2005.

Motif de la création : trouver le coupable pour l'augmentation de la fiscalité locale.

Qui en est membre : 30 députés.

Les conséquences : pour le moment, la commission auditionne des « témoins ».

Déjà moins tendance sous Villepin

La mode est ainsi : volage et cruelle. Voici donc que la ruralité semble être parmi les dernières victimes. Son heure de gloire est passée : on ne la trouve même plus dans les titres des ministères. Ainsi a-t-elle été balayée avec le gouvernement Raffarin : le Ministère de l'agriculture n'est plus « de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales », mais « Ministère de l'agriculture et de la pêche ». Au ministère, on rassure les élus ruraux : oui, les affaires rurales font encore partie des attributions du ministre de l'Agriculture, elles n'ont disparu du titre que parce qu'elles n'ont plus de secrétaire d'Etat spécialement pour elles. Voilà donc la sanction pour n'avoir pas porté chance au gouvernement Raffarin qui s'était pourtant clairement placé sous ses auspices.

Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire

Quel but : rôle consultatif. « Le Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire formule des avis et des suggestions sur les orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire par l'État, les collectivités territoriales et l'Union européenne. Il est associé à l'élaboration et à la révision des projets de schémas de services collectifs (...) et donne son avis sur ces projets ». « Il transmet chaque année (depuis 2000) au Parlement un rapport sur la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire ».

Date de la création : 1995.

Qui en est membre : le CNADT compte 70 membres : des élus de représentations nationale, régionale, départementale, communale, des représentants d'organisations syndicales ou professionnelles, des représentants du monde associatif », « présidé par le Premier ministre ou, en son absence, par le ministre chargé de l'Aménagement du territoire, et composé pour moitié au moins de membres des assemblées parlementaires et de représentants élus des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que de représentants des activités économiques, sociales, familiales, culturelles et associatives et de personnalités qualifiées ».

La DATAR est chargée de son secrétariat.

Les conséquences :

2003 : un avis rendu en février sur Projet de directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes (confirma-

tion de l'avis rendu l'année précédente). 2002 : trois avis (Réforme de la politique régionale européenne Recommandation commune du Beirat für Raumordnung et du CNADT Projet de directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes).

2001 : deux avis (Services d'intérêt économique général, Schémas de services collectifs).

2000 : deux avis (Services d'intérêt économique général Décrets d'application de la loi n° 95-115 modifiée).

Le comité stratégique du développement rural

Qui organise : le Ministère de l'agriculture est chargé de la coordination.

Dans quel but : ce comité est « l'instance nationale de concertation sur les orientations stratégiques de la programmation qui sera cofinancée par le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) sur la période 2007-2013 ».

Date de création : début 2005.

Qui est membre : beaucoup de monde : cinq ministères dont celui de l'agriculture, la DATAR, le commissariat général au plan, des services déconcentrés de l'Etat comme, des associations d'élus dont l'AMRF, des organisations professionnelles.

Le comité est composé de 5 commissions techniques thématiques chargées de mettre au point des propositions qui seront ensuite validées – ou non – par le comité stratégique réuni au complet.

Motif de la création : le règlement européen pour le développement rural sur 2007-2013 demande à chaque Etat membre d'élaborer un « Plan stratégique national » qui permette de coordonner les actions qui bénéficieront du FEADER.

Les conséquences : Le plan national stratégique devrait être finalisé pour la fin de l'année. Dans cette optique, un premier projet sera proposé au « comité stratégique » – dont l'AMRF fait partie – au cours de l'automne.

Bien évidemment, les discussions actuelles sur le prochain budget de l'Union sont cruciales pour l'élaboration du PNS. Selon l'importance des moyens que les Etats membres veulent bien accorder au budget de l'Union, les moyens pour mettre en œuvre une politique de développement rural via le PNS seront plus ou moins significatifs...

Une nouvelle association de maires ruraux dans le Loir-et-Cher

Une nouvelle association de maires ruraux est née.

Le 22 juin dernier, Yves Ménager, maire de Châteauvieux et Michel Chadens, maire de Couffi ont présidé à l'Assemblée générale constitutive de l'Association des maires ruraux du Loir-et-Cher.

L'annonce de la création de l'association a suscité quelques remous dans le département, c'est pourquoi Yves Ménager insiste : « *Le but de notre association n'est pas d'être en opposition avec l'AMF du Loir-et-Cher, dont nous sommes également membres, mais dont toutes les décisions de l'AMF ne sont pas forcément de notre goût. Nous avons ressenti le besoin de créer une instance qui s'occupe plus précisément des maires des communes rura-*

les, notamment pour ce qui concerne la présence des services publics.

Notre association veut prendre en compte les problèmes spécifiques. Les communes rurales subissent de plein fouet les conséquences de la décentralisation : dans notre département, la DDE suit le même schéma que EDF-GDF : à terme, il n'y aura plus que 3 antennes sur le département : une au chef-lieu et les deux autres aux sous-préfectures. Avant ce mouvement de « décentralisation », il y avait encore 9 subdivisions sur le département.

Les charges augmentent pour les communes mais pas les moyens, contrairement à ce qu'avaient promis les responsables nationaux lorsqu'ils s'étaient exprimés à la tribune de l'AMF lors du congrès des maires.

La création de notre association a aussi été motivée par la faillite de la loi sur les territoires ruraux qui n'est au final qu'une coquille vide.

Aussi, les délestages successifs ne prêtent pas à l'optimisme. Le Conseil régional menait une politique en faveur des « cœur de village » mais a fait savoir que cette mesure touche à sa fin. Le Conseil général n'est plus aux côtés des communes pour l'assainissement et l'amélioration de la voirie. Pourtant cette aide, notamment pour l'assainissement, est cruciale pour les communes rurales.

Le Loir-et-Cher compte près de 280 communes rurales : unissons nos forces ! »

Le bureau de l'association des maires ruraux du Loire-et-Cher est constitué des maires suivants : Yves Ménager, maire de Châteauvieux : président ; Michel Chadenas, maire de Couffi : vice-président ; Jean-François Sommier, maire de Thésée : secrétaire ; Michel Delalande, maire de Pouillé : trésorier.

Motion pour le collège en Moselle

La bataille contre la carte scolaire de la rentrée continue, notamment pour les collèges. En Moselle, maires et parents d'élèves ont adopté une motion contre la suppression de postes.

Les maires des communes du Syndicat Intercommunal du collège Lucien-Pougé de Rémyilly et les représentants des associations de parents d'élèves réunis en mairie de Rémyilly constatent qu'à la rentrée de 2005 :

- 4 postes d'enseignants titulaires sur 38 sont supprimés pour une baisse d'effectifs envisagée de 3 élèves ;
- 25 heures d'enseignement sont supprimées par rapport à la rentrée de 2004 ;
- 3 professeurs titulaires dans d'autres établissements de Metz et sa périphérie assureront des cours à raison de 2 à 3 heures par jour. Interviendront également 3 professeurs débutants.

Les maires et les représentants des parents d'élèves :

- affirment qu'ainsi la qualité de l'enseignement dans le collège de Rémyilly, dont la réputation satisfait les parents et les élus du secteur sera affectée ;
- protestent vivement contre cet état de fait ;
- demandent à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revoir les nominations d'enseignants, à savoir au moins le maintien des postes d'anglais et de mathématiques, les besoins dans ces deux disciplines étant très proches des obligations réglementaires de service d'un enseignant.

*Des liens pour retrouver des sources citées dans les articles de 36 000 communes ;
Télécharger les numéros de 36 000 communes en pdf ;
Les dernières nouvelles du réseau des adhérents de l'Association des maires ruraux de France ;
Des informations sur l'actualité des collectivités locales :*

<http://www.amrf.asso.fr>

*Le site de l'Association des maires ruraux de France,
disponible désormais dans sa toute dernière version : une mine d'informations*